

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le LUNDI 26 JUIN à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 juin 2017.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel BOISARD, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Damien PENDARIES, Mme Christiane RASCAGNERES, M. Jean-Claude BOUDET, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Jean-Claude AMIEL, Mme Emilie SERRIS.

#### ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Alain GARDELLE  
Mme Hanan BELGIOINO a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER  
M. Michel MORDA a donné pouvoir à M. Dominique MARIN  
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Nicolas REBEIX  
Mme Corine BRINGUIER a donné pouvoir à Mme Aurore DUQUENOY  
Mme Corinne BERTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Alexandra DUBOIS,

#### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Patrick GUY  
M. Ludovic PORTA  
M. Vincent LARSONNEAU,  
M. Daniel REGIS,

**Mme Aurore DUQUENOY** a été élue **SECRETAIRE**.

Membres en exercice : **29**

Membres présents : **18**

Membres absents : **04**

Pouvoirs : **07**

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

## Adoption du Procès-Verbal en date du 10 avril 2017

*Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.*

### 1 – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018

Il s'agit comme chaque année de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. (15 jurés de plus de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année donc nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995).

Quinze conseillers municipaux ont été amenés à procéder à ce tirage au sort avec l'aide de la liste électorale.

Ont été tirés au sort :

N°	Civilité	NOM	Prénom	Nom d'époux
1	M.	CALS	Olivier	
2	Mme	DUTTO	Yolande	
3	M.	CADIOU	Patrice	
4	Mme	ROMERO	Sabrina	PEREZ
5	M.	SERNIGUET	Christian	
6	Mme	BURGALAT	Delphine	
7	Mme	OURGAUD	Cindy	
8	M.	VAN DE VONDELE	Claude	
9	Mme	LLEBOT	Jeanne	GROPPI
10	M.	CAMPOS	Cyrille	
11	Mme	BORG	Martine	DELBREIL
12	M.	PRADINES	Jean	
13	M.	DELRIEU	Gilbert	
14	Mme	HALVICK	Natacha	
15	M.	AUDARD	Jean-Yves	

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### 2 – CCAS, membres élus

Suite au renouvellement de deux élus au sein du CCAS, il est demandé de confirmer l'ensemble du collège « élus ». Les élus du CCAS sont : Aurore DUQUENOY, Hanan BELGIOINO, Corine BRINGUIER, Agnès PREGNO,

La désignation des délégués s'est opérée par vote à bulletins secrets ;

Le dépouillement du vote ayant donné les résultats suivants :

Inscrits	25
Enveloppes trouvées dans l'urne	25
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Aurore DUQUENOY	25
Hanan BELGIOINO	25
Corine BRINGUIER	25
Agnès PREGNO	25

Monsieur le Maire déclare Aurore DUQUENOY, Hanan BELGIOINO, Corine BRINGUIER, Agnès PREGNO, déléguées du conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

### **3 – Adoption du projet de statuts du SIEVT**

Il s'agit de confirmer l'approbation du projet des statuts du SIEVT. *Les statuts sont joints en annexe.*

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve les statuts du SIEVT tels que présentés en séance,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### **4 – Demande de subventions**

Divers dossiers sont à l'ordre du jour : Démolitions Brusson, plateau sportif, giratoire RD 630.

**Concernant Brusson**, il s'agit de sécuriser le site en supprimant les bâtiments les plus dégradés.

Entre mars et avril 2017, deux départs de feux « criminels » se sont produits sur le site « Brusson » situé entre l'avenue Winston Churchill et le Tarn. Cela a encore une fois mis en avant la perméabilité du site qui est accessible en de multiples endroits malgré les efforts pour sécuriser les accès et les arrêtés de péril pris. Pour rappel, un incendie majeur a ravagé toute la partie « habitation » du site en décembre 2014. (Voir plan, N°1).

Il s'avère que les personnes fréquentant le site sont souvent des adolescents.

En avril 2017, une partie de la toiture du bâtiment central s'est effondrée. (Voir plan, N°2 et photos).

Un bureau d'étude a donc été missionné dans l'urgence afin d'examiner l'ensemble des bâtiments situés entre le Tarn et l'avenue Winston Churchill.

Les conclusions sont les suivantes :

Le bâtiment central (Plan, N°2) est trop endommagé pour entreprendre une rénovation. La toiture menace de s'effondrer ainsi que des pans entiers de plancher. De plus, les forces latérales s'exerçant menacent les autres bâtiments (Plan, N°3 et 4).

L'ancienne scierie, (Plan, N°5) a une structure qui menace de s'effondrer vers le Tarn. Elle peut être restaurée à condition de la soulager en démolissant une partie et en l'allégeant. Il s'agit donc d'agir vite pour éviter que les dommages soient irréparables.

Les hangars (Plan, N°6 et 7) sont recouverts d'une toiture amiante en mauvais état. Les effractions multiples sur le site représentent donc un risque. D'autre part, ces bâtiments sont dans le sens inverse de l'écoulement des eaux en cas de crue majeure. Il convient donc là encore de les démolir rapidement.

La bâtisse en prolongement des hangars (Plan, N°8) présente des troubles dans sa structure. Même si l'urgence est moins prononcée que pour les autres bâtiments, elle sera à traiter d'autant plus qu'elle s'appuie sur les hangars à démolir. Une remise en état serait trop coûteuse.

La partie chaufferie (plan, N°9) est également dans un état moyen. Elle est fréquemment visitée et certains matériaux doivent être évacués. Là encore, une déconstruction avec conservation du four est la meilleure solution de sécurisation.

La commune souhaite sécuriser le site de manière plus draconienne en procédant de manière urgente aux démolitions, déconstructions et renforcement, indispensables. Compte tenu de l'urgence avérée, les travaux démarreront au plus vite en visant les pouvoirs de police du Maire. Le coût estimatif est entre 580 000 et 680 000 euros HT.

*Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information est programmée le 1<sup>er</sup> juillet prochain avec le Collectif Brusson.*

*Monsieur Jean-Claude BOUDET demande quelle partie sera conservée sur la scierie. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de supprimer la partie tombant sur le Tarn*

*D'autre part, ces opérations de sécurisation auront l'effet de d'iloter le site ce qui permettra de le rendre plus attractif. Monsieur Jean-Claude BOUDET rappelle qu'il est indispensable de mettre hors d'eau la partie restante.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit avant tout d'une opération de sécurité pour les personnes mais quand même temps elle s'inscrit dans un ensemble (bains douches, Les Hortensias, parking Brusson...).*

*Monsieur Jean-Claude BOUDET demande à nouveau des précisions sur les toitures, il est indiqué que la commune a entrepris la rénovation de certaines toitures pour un montant de plus de 50 000 euros.*

*Monsieur Nicolas REBEIX rappelle que les orientations prises sont issues de l'étude de revitalisation qui a été menée sur la commune et que le budget n'est pas extensible.*

*La même somme (0,7 M€) est envisagée pour des opérations de mise en valeur du site.*

*Monsieur Jean-Claude BOUDET indique que concernant les Hortensias, l'OPH31 avait des prétentions financières, à l'époque, et que l'état des bâtiments est à voir.*

*Monsieur le Maire indique qu'après négociations, l'OPH 31 a cédé les Hortensias et le parking devant Brusson pour 250 000 euros.*

*Madame Aurore DUQUENOY explique qu'une visite sur place a été organisée, qui laisse présager des bâtiments non insalubres mais qu'une visite avec des experts sera diligentée sur l'ensemble du site avant toute décision.*

*Le projet serait de créer un Village Associatif doublé d'hébergements temporaires (équipes sportives...).*

**Le plateau sportif** est un projet qui demande à être travaillé mais pour lequel des demandes de subventions doivent être déposées dès maintenant. En effet, sans subventions importantes, il ne pourra aboutir d'ici 2020.

**Les selfs Michelet et Anatole** vont être réalisés cet été. L'Etat avait été appelé sur 80% de ces projets. Il les subventionnera mais nous n'avons pas encore le retour sur le montant de la subvention. Afin de ne pas perdre l'éventuelle aide du Conseil Départemental, des demandes seront faites pour ces deux projets. Pour rappel, le self Michelet est « attribué » pour 110 000 euros HT et le self Anatole est estimé à 136 000 euros HT (consultation en cours).

**Le giratoire sur la RD 630** au niveau de la crèche permettra d'innover non seulement la crèche et la future école maternelle mais aussi les terrains au sud de la RD 630. Il s'agit d'actualiser la convention avec le CD 31 et de monter un nouveau PUP entre la commune et les propriétaires des terrains bénéficiant de cet aménagement.

*Monsieur Jean-Claude BOUDET demande si ce giratoire va se faire.*

*Monsieur le Maire rappelle que le PPRI implique à terme de mettre les écoles hors risque, tout particulièrement en ce qui concerne la maternelle.*

*Monsieur Jean-Claude BOUDET demande si les écoles primaires seront également regroupées ?*

*Monsieur Daniel BOISARD indique que les maternelles seront regroupées à côté de la Crèche sur une base de 8 classes (7 actuellement), pour les primaires, il s'agit d'un projet en attente.*

*Plus de 25 % de la population scolaire sera donc à moyen terme, hors risques d'inondation.*

Monsieur Nicolas REBEIX indique note faite de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a été communiquée et qu'effectivement, un éventuel regroupement sur le site Michelet relève du long terme et moyen terme, les classes maternelles libérées sur Michelet pourront permettre des évolutions sur le site.

Monsieur Daniel BOISARD rappelle que depuis 2 ans, les effectifs sont en hausse, une nouvelle classe va ouvrir en élémentaire en 2017.

Une réunion a été programmée le 4 juillet prochain avec les enseignants, l'inspecteur et les parents d'élèves au sujet de ce projet.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble de ces demandes de subventions,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### 5 – Décision Modificative N°1, Budget Général.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, qui informe qu'il s'agit de prendre acte d'un report de 55 326 euros en positif dans le budget d'investissement. (Double comptage d'un reste à réaliser). Il s'agit donc d'une recette budgétaire complémentaire qui sera affectée pour 20 000 euros aux bâtiments scolaires et pour le résiduel (35 326 euros) en voirie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative telle que présentée supra,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### 6 : Tableau des effectifs.

Les évolutions du tableau des effectifs sont les suivantes :

- Création d'emplois aidés
  - Création d'un emploi **d'adjoint du patrimoine**, à temps complet, pour assurer des fonctions d'accueil pour la médiathèque dans le cadre d'un contrat aidé Unique d'Insertion, conclu pour 12 mois et renouvelable une fois.
- Créations et suppressions d'emplois permanents pour permettre des nominations dans le cadre d'avancement de grade
  - Création de six emplois permanents, à temps complet, **d'adjoint technique** principal 2ème classe. Il conviendra de supprimer six emplois à temps complet, d'adjoint technique à l'issue de l'avancement de grade des six agents.
  - Création d'un emploi permanent, à temps complet, **d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent des services administratifs. Il conviendra de supprimer un emploi à temps complet, d'adjoint administratif à l'issue de l'avancement de grade de l'agent
  - Suppression d'un emploi permanent à temps complet, **d'assistant socio-éducatif** suite à l'avancement de grade d'un agent.

Le tableau des effectifs réactualisé est le suivant :

Cadres d'emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire (T)	Contractuel (C)	Titulaire (T)	Contractuel (C)
Attaché territorial	A	1	1 poste à 35 heures	1			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 agent à 35 heures	1			
Rédacteur	B	2	2 agents à 35 heures		2		
Chargé mission	B	1	1 agent à 30 heures				1
Collaborateur de cabinet	B	1	1 agent à 35 heures		1		
Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 agent à 35 heures	1			
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9 postes à 35 heures	9			
Adjoint administratif	C	4	1 poste à 35 heures	1			3
			2 postes à 30 heures				
			1 poste à 20 heures				
<b>Sous-Total :</b>		<b>20</b>					
Ingénieur principal	A	1	1 agent à 35 heures	1			
Ingénieur	A	1	1 agent à 35 heures	1			
Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 agent à 35 heures	1			
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 heures	2			
Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 35 heures	1			
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	12 postes à 35 heures	12			
Adjoint technique	C	47	1 agent à l'état d'heure	25	10	2	10
			1 agent à 14 heures				
			3 agents à 17 heures 30				
			1 agent à 22 heures				
			3 agents à 28 heures				
			3 agents à 25 heures				
			35 agents à 35 heures (dont 1 TP : 85%)				
Agent vacataire	C	3	3 agents à l'état d'heure				3
<b>Sous-Total :</b>		<b>68</b>					
Agent spéc. Ppal 2 <sup>ème</sup> classe Ecoles Mat.	C	8	8 postes à 35 heures (dont 1 TP : 90% 1 TP 50%)	8			
<b>Sous Total :</b>		<b>8</b>					

Assistant de conservation	B	1	1 agents à 35 heures (dont 1 agent TP : 80%)	1			
Adjoint du patrimoine	C	3	3 agents à 35 heures (dont 1 TP 80%)	2	1		
<b>Sous-Total :</b>		<b>4</b>					
Brigadier-Chef Principal	C	3	3 agents à 35 heures	3			
<b>Sous-Total :</b>		<b>3</b>					
<b>Total</b>		<b>103</b>					

Certains postes sont vacants mais maintenus ouverts afin d'éviter les « créations/suppressions » systématiques. Par-exemple, 6 postes ont été créés suite à l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, mais 6 postes doivent demeurer vacants tant que l'avancement de grade n'est pas définitif. Au total la commune compte 93 agents.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve les créations et suppressions de postes telles que présentées supra.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **7 : SDEHG : rénovation de l'éclairage public RD 630, Le terme**

Dans le cadre de la politique de rénovation de l'éclairage public et d'économie d'énergie, il s'agit de procéder à la rénovation de l'éclairage public du carrefour situé sur la RD 630 au Terme. Le montant est de 75 625 euros dont 19 716 euros à charge de la commune. (Rénovation complète de l'armoire avec pose d'une horloge astronomique, dépose des 25 appareils, dépose de 6 ensembles d'éclairage public non remplacés, remplacement de 10 appareils d'éclairage public, remplacement de 2 ensembles doubles... Le gain énergétique attendu est de 76%.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté supra,
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 17 716 euros,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **8 : Voirie, dénomination des voiries du programme Link City, Magnanac.**

Il s'agit de se prononcer sur le nom de la voie qui desservira le projet. Il est proposé de la dénommer « impasse La Garrigue ».

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve la dénomination de cette nouvelle voie 'Impasse La Garrigue ».
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **9 : Conventions et subventions aux associations.**

Il s'agit d'approuver les conventions avec « Espace Jeunes » et « l'école de musique ».

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve la convention avec l'Association « Espace Jeunes » et l'Association « Ecole de Musique » telles que présentées en séance,

Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint délégué aux Associations indique que, conformément à la délibération adoptée lors du vote du Budget Primitif, il s'agit de prévoir le versement des compléments de subventions 2017, les associations concernées sont les suivantes :

	Montant	Détail
<b>Soutien aux animations de loisirs</b>		
Comité des Fêtes du Terme	1 100	Fête locale
Comité des Fêtes des Filhols	750	Fête locale
Comité des Fêtes de Sayrac	750	Fête locale
<b>Compensation des locations de matériel</b>		
Ecole de musique	1 800	Location scène et chaises pour le gala annuel
K'Dance	1 800	Location scène et chaises pour le gala annuel
ASEM	250	Location WC pour un repas à Entourettes
MJC	400	Location WC pour la fête du Skateboard
<b>Soutien au sport</b>		
Groulos Longagnos	1 400	Trail de nuit le samedi et normal le dimanche
ASV Cyclisme	800	1 jeune sportif classé meilleur cadet de France
<b>Soutien à la culture</b>		
Arts plastiques	300	Expo annuelle
A.V.Historique	1 000	Expo annuelle + travail sur la signalétique historique
Sauvegarde du Patrimoine	800	Expo annuelle + travail sur la signalétique historique
Artistes en liberté	1 500	Festival Musique (3000 € versé par le Ministère de la Culture)
<b>Du Soutien au social</b>		
Femmes du monde	750	Faciliter l'insertion sociale par des cours de langue

Ces subventions exceptionnelles seront imputées sur le compte n°6574999.

M. Dominique MARIN, conseiller municipal, Président du « Comité des Fêtes du Terme » n'a pas pris part au vote concernant cette association

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins une abstention:*

- Approuve les demandes de subvention telle que présentées en séance,
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2017,
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

## **10 : Désherbage médiathèque.**

Il s'agit du déclassement de 432 documents (CD).

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve la liste de désherbage,
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

## **11 : Liste des marchés, année 2016.**

*Voir le tableau joint en annexe.* Pour information, d'autres marchés sont attribués :

- Les Allées : 390 000 euros HT (Estimation 340 000 euros hors partie giratoire de la Poste qui représente 60 000 euros).
- Rénovation des voiries du centre historique : sur deux ans, 300 000 euros seront attribués à ces rénovations.
- Bains douches : 167 375 euros HT (Estimation 150 000 euros hors option, espaces verts et enseigne, qui représente 9 960 euros).
- Self Michelet : 108 245 euros HT (Estimation 145 000 euros après avis du service « hygiène sécurité »).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Déclare prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Commune au cours de l'année 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### 12 : Cession de terrain sur la zone de Pechnaugué 1 et 2 (annexe).

Suite à des recherches, il s'avère que la parcelle ZA 71 de 2 000 m<sup>2</sup> rue du lac appartient à la commune (Contentieux de 2006 non suivi d'effet depuis). Une estimation a été demandée au service des domaines qui ont répondu le 2 juin 2017 : 25 euros le m<sup>2</sup> soit 50 000 euros HT. L'entreprise Débosselage sans peinture 31 a exprimé sa volonté d'acquérir cette parcelle à ce prix.

Vu l'avis des Domaines ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Accepte la vente de ce terrain au prix de 50 000 € HT pour la Société DSP31 ou subdélégué.
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

### 13 : Renouvellement du Bail de la Poste. (annexes).

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il s'agit de renouveler le bail de la poste en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de 9 ans et un loyer de 14 920,49 euros annuel soit une hausse d'environ 1% par rapport au loyer perçu sur le premier semestre 2017. Deux baux seront signés : un pour la partie « bureau de poste » et un pour la partie « annexes et parking ».

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du bail de La Poste dans les conditions définies supra
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

### 14 : Diagnostic bâtiments publics programme 2017 – SDEHG

Comme en 2016, le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux les plus énergivores. Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG ce qui laisse 5% à charge (300 euros maximum par bâtiment). Il est proposé d'inscrire 11 bâtiments soit :

	Bâtiments communaux	Superficie (en m <sup>2</sup> )
1	Groupe Michelet	2 035
2	Panier Villemurien	130
3	Théâtre	1 786
4	Maternelle Anatole France	600
5	Primaire Anatole France	1 354
6	Salle des Fêtes Magnanac	340
7	Tour de la Défense	480
8	Greniers du Roy	1 750
9	Gymnase	1 060
10	Hôtel de Ville	3 380
	Local Police	180
	Logement Mairie	180
11	Château / Stade de Bernadou	2170
		15 445

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Décide de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments cités supra,*
- *S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du prix TTC soit un maximum de 300 euros par bâtiment,*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>N° Arrêté</i>	<i>Objet</i>
03/04/2017	2017/FL/00016	Reprise de la concession n° T604 au cimetière de Villemur
12/05/2017	2017/FL/00017	Reprise de la concession n° T637 au cimetière de Villemur

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Prends acte du compte-rendu ci-dessus présenté,*
- *Déclare n'avoir aucune observation à formuler*

**L'Ordre du Jour est clôturé à 20h21.**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Un administré demande ce qu'il en est du terrain libre à côté du Skate Park.

Il est rappelé que ce terrain appartient à un privé, que la commune a écrit deux fois pour faire une offre d'acquisition restée sans réponse. Ces terrains est situé en zone violette du PPRI et aucun projet de construction est donc possible.

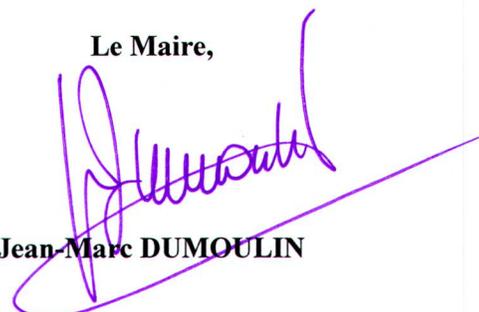
**Monsieur le Maire clôture les questions diverses au public.**

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Aurore DUQUENOY**



**Le Maire,**

  
**Jean-Marc DUMOULIN**